QUESTION UIT-R 37-6/5[[1]](#footnote-1)

Systèmes mobiles terrestres numériques pour des applications particulières

(1978-1982-1992-1995-1997-2007-2012)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que le nombre de stations du service mobile terrestre s'accroît très rapidement;

*b)* que, dans plusieurs régions géographiques, la demande croissante de canaux radioélectriques pour le service mobile terrestre a entraîné un sérieux encombrement des bandes de fréquences attribuées à ce service;

*c)* que, pour remédier à cet encombrement et à celui qu'on prévoit dans l'avenir, il est souhaitable que le service mobile terrestre ait recours à des techniques d'économie du spectre;

*d)* qu'il serait possible de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre en tenant compte des caractéristiques essentielles des systèmes, telles la densité de trafic, la qualité de service, etc. et les coûts:

– en faisant en sorte de disposer d'un plus grand nombre de canaux de trafic dans une largeur de bande donnée;

– en optimisant les dimensions des zones de couverture des stations de base en fonction de la demande de trafic;

– en combinant ces techniques avec d'autres techniques;

*e)* que les techniques numériques employées dans les systèmes de ce type peuvent nécessiter des largeurs de canal différentes de celles utilisées par les services mobiles terrestres actuels;

*f)* que les systèmes numériques offrent un niveau plus élevé de confidentialité et de sécurité;

*g)* que ces systèmes peuvent fournir les capacités dont des groupes d'utilisateurs particuliers ont besoin pour des applications comme les radiocommunications mobiles privées, les radiocommunications mobiles d'accès public, les services publics de distribution, la cybersanté, la protection du public et les secours en cas de catastrophe et les communications machine-machine, etc.;

*h)* que, en particulier pour les systèmes fonctionnant dans les zones frontalières, il est souhaitable que les pays concernés définissent d'un commun accord certaines caractéristiques afin d'obtenir une souplesse d'utilisation maximale,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 Quelles sont, pour ce qui est de l'efficacité d'utilisation du spectre, les caractéristiques optimales de ces systèmes, si l'on tient compte de facteurs tels que la capacité nécessaire des systèmes pour desservir un grand nombre d'utilisateurs, les zones de couverture des stations de base, la complexité des équipements, la propagation et les objectifs de qualité de fonctionnement?

2 Comment ces systèmes peuvent-ils permettre de répondre aux besoins des utilisateurs et quelles sont leurs prescriptions opérationnelles?

3Quels sont les capacités et les moyens dont des groupes d'utilisateurs particuliers ont besoin pour des applications comme les radiocommunications mobiles privées, les radiocommunications mobiles d'accès public, les services publics de distribution, la cybersanté, la protection du public et les secours en cas de catastrophe et les communications machine-machine, etc.?

4 Quels sont les paramètres pour lesquels il est souhaitable d'avoir l'accord international pour que les systèmes soient compatibles ou que l'exploitation de différents systèmes dans des zones de couverture voisines soit compatible?

décide en outre

1que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations ou dans un ou plusieurs Rapports ou Manuels;

2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2027.

Catégorie: S2

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. En 2019, la Commission d'études 5 des radiocommunications a repoussé la date d'achèvement des études au titre de cette Question. [↑](#footnote-ref-1)